



LA RESERVE DE BIOSPHERE DE CAMARGUE

Son réseau d'éco-acteurs et ses trophées



Eco-acteurs

La Réserve de biosphère de Camargue Son réseau d'éco-acteurs et ses trophées

Pour encourager la transition écologique, les Réserves de biosphère valorisent les acteurs socio-économiques qui s'engagent pour l'environnement et le développement durable au moyen de plusieurs dispositifs.

- ★ Devenir éco-acteur de la Réserve de biosphère, en signant une charte d'engagement
- ★ Concourir aux Trophées de la Réserve de biosphère

Devenir éco-acteur

La Réserve de biosphère de Camargue a élaboré sa charte d'engagement, suivant des principes communs à toutes les réserves de biosphère et adaptée à ses propres enjeux.

La signature d'une **Charte d'engagement** est proposée à ceux qui, se reconnaissant dans les valeurs de l'Unesco, prennent des engagements concrets, vérifiables et crédibles en matière d'environnement et de développement durable pour leur activité. Il s'agit de décisions volontaires des acteurs de s'inscrire dans une démarche de progrès. Est concernée toute personne physique ou morale (entreprises, associations...).

En signant la charte d'engagement, le candidat devient éco-acteur de la Réserve de biosphère de Camargue pour une durée de 3 ans.

Concourir pour les Trophées de la Réserve de biosphère de Camargue

Les trophées permettent de promouvoir des initiatives originales dans le domaine du développement durable. Ce concours valorise leur engagement en faveur d'une gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles, de la lutte contre les changements climatiques et plus généralement du développement durable.



Coupe de la sagne © Syndicat mixte pour la protection et la gestion de la Camargue gardoise

Un jury composé de personnalités diverses (du monde de l’entreprise, scientifique, artiste, associatif, administration...) a évalué les projets. Ils ont été jugés d’un point de vue qualitatif au regard des critères suivants :

- Renforcement des liens homme - nature
- Lien du projet avec le territoire
- Projet au service ou au bénéfice d’autres personnes que son seul porteur
- Exemplarité, capacité à être diffusé et dupliqué
- Création de lien social
- Originalité et caractère innovant du projet
- Valeur éducative auprès du grand public, des élus et des professionnels
- Intérêt pour le territoire
- Prise en compte des critères paysagers, esthétiques, artistiques
- Projet créateur d’emploi
- Valorisation de savoir-faire spécifiques
- Caractère local du porteur de projet
- Construction technique du projet et pertinence de la réflexion

Un prix de 1 000 € a été décerné à 4 lauréats

CONTACTS

Laure Bou

Responsable du pôle
« eau et développement rural »

Parc naturel régional de Camargue
Mas du Pont de Rousty
13200 Arles

Tél : **04 90 97 10 40**
Fax : 04 90 97 12 07

Milieux.developpement@parc-camargue.fr

Jocelyn Adam

Chargé de mission
« éco-acteurs »

Parc naturel régional de Camargue
Mas du Pont de Rousty
13200 Arles

Tél : **04 90 97 10 40**
Fax : 04 90 97 12 07

Ecoacteurs.mab@parc-camargue.fr



Récupération de déchets de roseaux
pour la fabrication de combustible

Sommaire

Les éco-acteurs	5
Les trophées	7
Les Réserves de biosphère dans le monde	8
Le Comité français du MAB	9
La charte d'engagement	9
La Réserve de biosphère de Camargue	10



Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur



Les éco-acteurs

de la Réserve de biosphère de Camargue



Qu'est-ce qu'un éco-acteur ?

★ Un éco-acteur s'engage formellement dans une démarche de progrès en faveur du développement durable de la Réserve de biosphère, dans le cadre de son activité professionnelle ou associative.

Ses engagements sont validés par le Comité Technique Local (CTL), qui vérifie qu'ils sont de portée suffisante, réalistes et réalisables dans le délai imparti de 3 ans.

Qui est concerné ?

★ Toute personne, morale ou physique (entreprise, école, association...), de tout secteur d'activité qui souhaite réduire son impact écologique, préserver la Réserve de biosphère ou contribuer à sa connaissance.

Il n'est pas nécessaire de pratiquer toute son activité dans la Réserve de biosphère, mais les engagements doivent porter sur son territoire, en accord avec ses enjeux.

Pourquoi s'engager ?

Cette démarche permet de :

- S'engager concrètement, selon ses possibilités et ses contraintes : les éco-acteurs choisissent eux-mêmes les domaines dans lesquels ils souhaitent s'investir. La dynamique initiée est une démarche de progrès. Les objectifs à atteindre se font par étapes, selon les moyens de chaque candidat.
- Être reconnu comme partenaire des Réserves de biosphère, du comité MAB et de l'Unesco. Le statut d'éco-acteur ouvre la voie à d'autres reconnaissances, peut-être plus commerciales.
- Afficher une image éco-responsable.
- Participer à une cause utile et actuelle : la protection de l'environnement et des ressources naturelles pour les générations futures.
- Intégrer une démarche collective : le réseau des éco-acteurs des Réserves de biosphère. Réseau d'échanges d'expériences et de pratiques, c'est un lieu d'apprentissage et d'entraide à l'échelle locale, tous domaines confondus, croisant les regards sur un territoire. C'est l'occasion de partager et capitaliser ses savoirs, dialoguer avec des personnes ressources, bénéficier de la force d'un groupe...

Le signataire de la Charte est reconnu comme « Éco-acteur » par la Réserve de biosphère de Camargue et le comité MAB de France.

Il peut le faire savoir dans un local commercial ou des bureaux recevant du public. La mention « Signataire de la charte d'engagement de la Réserve de biosphère de Camargue » peut être indiquée sur des produits destinés à la vente, des documents de communication, des vêtements de travail.

La Charte d'engagement n'est ni une marque, ni un label.

Que se passe t-il pendant l'engagement ?

★ Signer la Charte d'engagement, c'est entrer dans un cercle de confiance : confiance dans la réalisation des engagements, confiance dans la force du réseau, confiance dans la responsabilité commune.

Le signataire de la Charte devient membre du réseau des éco-acteurs : il participe à son animation, sa promotion et son enrichissement. Il bénéficie éventuellement de formations et d'accompagnement. Les éco-acteurs se réunissent une fois par an au minimum.

Le réseau des éco-acteurs de la Réserve de biosphère de Camargue

Le Comité technique local a commencé en janvier 2014 à bâtir le cadre de l'expérimentation de la charte et a initié les premiers contacts avec les acteurs du territoire.

Dès son lancement, **14 structures ou personnes** venus d'horizons très différents se sont portées candidates.

Le Comité s'est réuni pour examiner les dossiers d'engagement pris pour la période 2014 à 2017.

À l'issue de cette période, il vérifiera que les engagements ont bien été tenus.

Les projets candidats à la signature de la charte d'engagement de la Réserve sont :

- **Camargue communication**, basé aux Saintes-Maries-de-la-Mer (13)
- **L'atelier Mijo**, basé à Salin-de-Giraud
- **L'atelier papetier**, basé à Tarascon (13)
- **Association SILOE**, basée au Grau du Roi (30)
- **Groupement cynégétique arlésien** (13)
- **Tabac presse**, à Salin-de-Giraud (13)
- **Société commerciale de distribution** (SCAD), basée à Fourques (30)
- **Les marais du Vigueirat** (13)
- **Association DEDUCIMA les jardins partagés**, à Mas-Thibert (13)
- **Cévennes composites**, basé à Aimargues (30)
- **Paul Scotti : conchyliculteur sur l'anse de Carteau**, à Port-Saint-Louis (13)
- **La Coopaport : coopérative agricole - anse de Carteau**, Port-Saint-Louis (13)
- **Port Gardian**, basé aux Saintes-Maries-de-la-Mer (13)
- **SED (Sud Engrais Distribution)**, basé à Arles

Les trophées des Réserves de biosphère

En 2014, les Réserves de biosphère françaises ont décidé d'organiser, chacune sur leur territoire, un concours récompensant des projets éco citoyens, exemplaires et innovants, les « Trophées des Réserves de biosphère ».

À travers ces Trophées, la Réserve de biosphère de Camargue apporte son soutien à des initiatives visant à une prise en compte des grands enjeux identifiés sur son territoire :

- Diversité et qualité des milieux / Qualité et valorisation des ambiances paysagères du territoire,
- Gestion de l'eau et des milieux naturels exploités,
- Conservation des écosystèmes / Respect des espèces et de leur patrimoine génétique,
- Lien social et intergénérationnel,
- Croisement des regards et des différents domaines d'activités présents sur le territoire / Échanges continus entre Sciences et Sociétés,
- Savoir-faire et savoir vivre en Camargue

Les projets doivent être axés sur des actions concrètes menées sur le territoire par des collectivités, des écoles, des associations, des entreprises, des particuliers...

En plus d'offrir une véritable vitrine de reconnaissance et une bonne visibilité, les Trophées apportent aux lauréats une dotation de 1 000 € pour la bonne mise en œuvre des projets.

Les candidats ont déposé leurs dossiers en juin, un jury de personnalités locales s'est réuni en septembre dernier. Ont été retenus 4 projets parmi les 7 proposés.

Les gagnants des Trophées 2014

N°1 : Valorisation du patrimoine maritime, lagunaire et fluvial et insertion sociale, présenté par l'**association SILOE**, basée au Grau-du-Roi (30)

N°2 : Fabrication de papier à base de paille de riz biologique, présenté par **L'atelier papetier de Benoît Dudognon**, basé à Arles (13)

N°3 : Jardin potager collectif sur une parcelle du Conservatoire du littoral, présenté par l'**association DEDUCIMA**, basée à Mas-Thibert (13)

N°4 : Récupération de déchets de roseaux pour la fabrication de combustible, présenté par l'entreprise **Cévennes Composites**, basée à Aimargues (30)

Chaque candidat recevra sa dotation lors de la journée du 25 novembre, date de remise des diplômes aux éco-acteurs de la Réserve de biosphère de Camargue.

Les Réserves de biosphère dans le monde

des sites d'apprentissage pour le développement durable

Les réserves de biosphère sont des sites désignés par les gouvernements nationaux et reconnus par l'UNESCO dans le cadre de son Programme sur l'Homme et la Biosphère - **MAB : Man and Biosphere** - pour promouvoir un développement durable basé sur les efforts combinés des communautés locales et du monde scientifique.

Les réserves de biosphère ont 3 fonctions :

- ★ **La conservation des paysages, des écosystèmes, des espèces et de la variabilité génétique**
- ★ **Le développement durable des activités humaines**
- ★ **L'appui logistique pour l'information, l'éducation, la recherche et la surveillance**

Le réseau mondial compte aujourd'hui 631 Réserves de biosphère dans 119 pays dont 13 en France (et 1 candidate).

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur totalise à elle seule 4 Réserves de biosphère : Camargue (delta du Rhône), Luberon-Lure, Mont Ventoux et Mont Viso.

Pour en savoir plus :

<http://www.unesco.org/new/fr/natural-sciences/environment/ecologicalsciences/biosphere-reserves/>



Le Comité français du MAB

Le comité français du MAB anime le réseau national. Il assure la liaison entre les communautés française et internationale qui participent au programme et développe des coopérations internationales dans ce cadre.

En France, il est composé de personnalités scientifiques, de représentants des départements ministériels (affaires étrangères, environnement, éducation nationale et recherche), d'organismes scientifiques et techniques (CNRS, INRA, CIRAD, Muséum national d'Histoire naturelle, universités, IRD), de réseaux de gestionnaires d'espaces protégés et de représentants des Réserves de biosphère.

Le comité MAB France est présidé par Didier Babin, chercheur au Cirad. Catherine Cibien, directrice, et Martine Atramentowicz en assurent l'animation scientifique. Le bureau, le réseau des Réserves de biosphère et les groupes thématiques en sont les instances opérationnelles.

Pour en savoir plus :

<http://www.mab-france.org/fr/>

<http://www.mab-france.org/fr/mab-france/missions-du-mab-france/>

La charte d'engagement des éco-acteurs des Réserves de biosphère françaises

Le réseau français des Réserves de biosphère a créé la **Charte d'engagement** pour renforcer l'appropriation de la Réserve de biosphère, partager les principes d'une gestion rationnelle des ressources naturelles et accompagner les démarches de progrès des acteurs du territoire.



★ **La charte d'engagement a pour finalité la reconnaissance de démarches de progrès vers des pratiques plus éco-responsables**

Suite à plusieurs études et travaux préparatoires, **une première charte d'engagement a été élaborée dans la Réserve de biosphère du Mont Ventoux**. En est issu un cadre méthodologique pour les Réserves de biosphère du réseau français et international intéressées par la démarche.

Trois Réserves de biosphère (Fontainebleau - Gâtinais, Mont Ventoux et Camargue - delta du Rhône) ont établi un projet de coopération doté de fonds de l'Union européenne Leader pour mettre en place des réseaux d'éco-acteurs signataires d'une charte d'engagement.

La Réserve de biosphère de Camargue

Fiche d'identité

- **Superficie :** 193 000 ha
- **Nombre d'habitants :** 110 000 à 220 000 (en été) (55 000 habitants pour la Camargue gardoise)
- **Régions :** Provence-Alpes-Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon
- **Départements :** Bouches-du-Rhône, Gard
- **Nombre de communes :** 17
- **Date de création :** 1977, révisée et élargie au Gard en 2006
- **Structure de coordination :** Parc naturel régional de Camargue (PNRC), avec le Syndicat mixte pour la protection et la gestion de la Camargue gardoise (SMCG)

Entre le fleuve Rhône et la mer Méditerranée, la Réserve de biosphère de Camargue correspond à l'ensemble du delta biogéographique du Rhône. Zone naturelle immense, elle se situe entre deux régions très densément peuplées aux portes des agglomérations de Montpellier, Nîmes, Arles et Marseille et du site industriel de Fos-sur-Mer.

Paysage horizontal, la Camargue présente pourtant des bombements sources de diversité : les bourrelets alluviaux des bras du Rhône et les cordons dunaires élaborés par les courants marins et les rivages historiques de la Méditerranée.

Entre ces replis, se répartissent des terres basses occupées par les lagunes bordées de steppes salées, les marais à roselières en partie exploités pour la coupe du roseau et les étangs dont le plus grand, le Vaccarès, occupe 6 500 hectares.

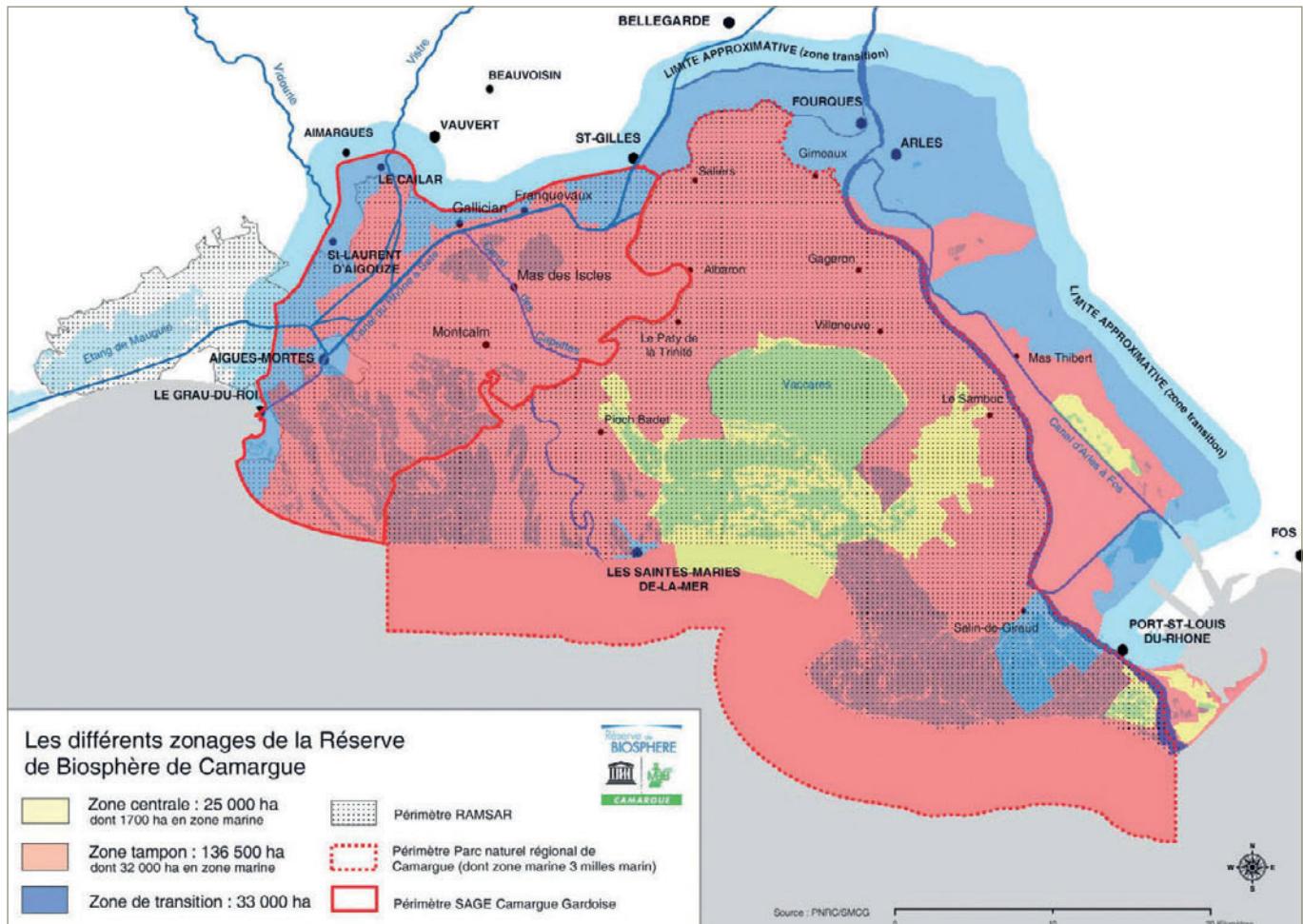
La teneur en sel du sol et des eaux, les fortes variations des conditions d'inondations et les caprices du climat méditerranéen conditionnent la richesse biologique du delta du Rhône.

Les paysages agricoles de la Camargue sont composés de prairies humides et de sansouïres dédiées à l'élevage des taureaux et chevaux, d'anciens marais convertis en rizières, de lagunes aménagées pour l'exploitation du sel et de cultures maraîchères, d'arboriculture et de viticulture sur les cordons dunaires et les contreforts des Costières.

Le maillage hydraulique nécessaire à cette agriculture est omniprésent. Il conditionne la gestion de ces zones agricoles et de manière indirecte celle des milieux naturels adjacents.

La coordination de la Réserve de biosphère de Camargue incombe au Parc naturel régional de Camargue et au Syndicat mixte pour la protection et la gestion de la Camargue gardoise.

La Réserve de biosphère constitue un cadre pour des actions concertées à l'échelle du delta entier. **Le Comité de gestion et le Comité technique composés de partenaires et acteurs venus du territoire ainsi que le Conseil scientifique (impliquant les chercheurs de la zone) en sont les instances.**



Rédaction : Argos communication, Mise en page : Séverine Bourdeaux